Nº 46264

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 1999-2000

PROJET DE LOI

portant modification de l'arrêté grand-ducal modifié du 10 novembre 1944 relatif au contrôle des changes

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(13.6.2000)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Ministre aux Relations avec le Parlement du 29 mai 2000 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant modification de l'arrêté grand-ducal modifié du 10 novembre 1944 relatif au contrôle des changes

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 25 mai 2000 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 15 février 2000;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 13 juin 2000.

Le Secrétaire général, Marc BESCH Le Président, Raymond KIRSCH